

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 septembre 2021.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 06/21 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2022 (*Mme Corinne Baltar, 1^{ère} membre*).
6. Préavis municipal N° 07/21 relatif à la fixation d'un plafond en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 (*Mme Corinne Baltar, 1^{ère} membre*).
7. Autres informations de la Municipalité.
8. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 19 membres sur 25 sont présents. Mmes Fabienne Steiner et Sandra Van Olmen Ray, ainsi que MM. Dominique Canna, Jean-Marc Layaz et Claude Wüthrich sont excusés ; M. Pascal Iuliano est absent.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Communications du Président

M. Jean-Marc Cochet nous lit un e-mail reçu du conseiller M. Pascal Iuliano, relatif à son absence de ce soir.

4. Communications de la Municipalité

- Suite au postulat déposé le 28 juin 2021 intitulé « *Pour une bonne communication de la Municipalité* », le syndic *M. Frédéric Rohner* répond aux signataires sur les différents points soulevés :

- Dorénavant les membres du conseil recevront directement les informations pouvant les intéresser, par e-mail.
- Par rapport à la remarque concernant le postulat déposé par M. Marc-Olivier Burdet, intitulé « *Pour un soutien du ski alpin sur le Balcon du Jura Vaudois* », celui-ci n'a plus lieu d'être, car la Municipalité y avait répondu par le biais du bulletin communal de décembre 2017, où celle-ci faisait part de son enthousiasme au projet de soutien du ski, en offrant 5 abonnements à ses habitants (qui avaient d'ailleurs été difficilement écoulés !).
- La Municipalité promet également de répondre dans l'année sur les différents droits de propositions déposés par les membres du conseil.
- Suite à la demande de faire 4 conseils par année, le syndic nous fait part d'ores et déjà, des dates des conseils pour **2022** :
11 avril – 27 juin – 10 octobre – 12 décembre.

Par ailleurs, il y aura certainement une ou deux séances thématiques qui seront proposées dans l'année.

- *M. Rohner* nous informe qu'à l'heure actuelle la Municipalité n'a pas encore eu de retour de la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière de Construction), concernant l'antenne 5G du temple.

- Pas de retour non plus de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes), par rapport à l'abaissement de la vitesse sur la route de la Brinaz.

Le municipal *M. Pierre-Alain Lunardi* informe qu'un radar analysant le bruit des véhicules, a été installé durant 2 semaines à la route de la Perrausaz. Il s'agissait d'un radar préventif. Les statistiques ainsi obtenues seront communiquées lors d'un prochain conseil.

5. Préavis 06/21 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2022

Mme Corinne Baltar nous lit le rapport de la commission de gestion composée de Mmes Vanessa Hautier, Dominga Leuenberger et MM. Olivier Correvon, Claude Wüthrich et d'elle-même.

Quelques points relevés par la commission :

Il ressort de la proposition de la Municipalité, un budget déficitaire pour l'année 2022 selon les chiffres suivants :

- Total des revenus budgétés : CHF 4'433'729.00
- Total des charges budgétées : CHF 4'668'847.00
- Excédent de charges budgété : CHF – 235'118.00

Elle nous donne encore quelques informations complémentaires sur quelques postes : 110 Traitements – 111 Administration générale – 420 Urbanisme – 430 Routes et 440 Parcs et Cimetière.

Dans ses conclusions, la commission propose d'adopter le préavis tel que présenté.

Le budget est passé en revue point par point par le Président et celui-ci ne suscite aucun commentaire. La parole n'étant pas utilisée, ce préavis est mis au vote avec

Article 1 d'adopter le budget 2022 tel que présenté

est accepté à l'unanimité des membres présents.

6. Préavis 07/21 relatif à la fixation d'un plafond en matière d'emprunts et de risques de cautionnements pour la législature 2021-2026

Mme Corinne Baltar lit le rapport de la commission de gestion composée des mêmes membres que précédemment.

Dans ses conclusions, la commission recommande d'adopter le préavis tel que proposé, avec un plafond d'endettement de Fr. 12'650'000.-- et un plafond de risques de cautionnements et autres engagements de Fr. 6'325'000.--.

La discussion étant ouverte, *M. Jean-Claude Deriaz* se pose la question de savoir s'il restera encore une marge de manœuvre lors des prochaines législatures, si nous utilisons le ratio autorisé pour notre commune, se situant déjà en qualification de « critique » ? *M. Pierre-Alain Lunardi* nous explique que la volonté de la Municipalité est de mener à bien des projets, mais qu'il est clair que si nous utilisons la totalité du plafond, nous serons bien obligés d'augmenter les impôts ! Chaque année, il faudra se mettre à jour par rapport aux projets réalisés, aux préavis prévus, et bien analyser chaque projet que nous allons faire, car une augmentation des impôts deviendra inéluctable ! Ce plafond nous permet de nous donner un maximum de possibilités !

- *M. Jean-Claude Deriaz* demande encore à quoi correspondent les trois fois un million (2024-2025-2026) concernant le PPA-Chamard : *Le syndic M. Frédéric Rohner* informe qu'il s'agit de notre participation financière à différents aménagements à réaliser sur le secteur de Chamard, notamment l'accès sur le giratoire de la route de Ste-Croix de l'axe prioritaire d'agglomération, entre autres !

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 : Plafond d'endettement : **Fr. 12'650'000.—**

Article 2 : D'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant ci-dessus, sous forme d'emprunts à moyen et long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune

Article 3 : Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : **Fr. 6'325'000.—**

est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

7. Autres informations de la Municipalité

M. Jean-François Ballif nous informe sur la suite de la démarche présentée lors du dernier conseil, par rapport à l'interpellation sur le « *raccordement des bâtiments publics à la fibre optique* » et au postulat « *pour une protection de l'école, de la grande salle, du vieux collège contre les rayonnements dûs à l'installation de l'antenne 5G* ». Il nous avait présenté un plan d'action en 6 phases. La première phase prévue, soit l'état des lieux par rapport aux besoins de l'accès internet dans les bâtiments publics, a été retardée ! La demande d'informations a été faite à l'ASIGE (Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs), et les réponses nous parviendront prochainement. Les questions posées concernaient principalement 3 axes : - l'équipement et l'infrastructure actuels, pour savoir s'il y a une connexion ou non à la fibre optique ; - la stratégie pour les années à venir pour ce type d'équipements et d'infrastructures ; - savoir qu'elles sont les mesures effectuées récemment sur les rayonnements non ionisants dans le bâtiment scolaire.

8. Interventions individuelles et divers

- *Mme Orlita Lefebvre* déléguée à l'ASIGE, nous fait un retour principalement sur deux sujets, du dernier conseil intercommunal de l'association ayant eu lieu le 8 décembre dernier :

1- les transports : il y a des problèmes récurrents de comportements dans les bus et l'ASIGE a prévu la mise en place d'un nouveau règlement lors du 1^{er} semestre 2022, notamment pour revoir le système de sanctions.

2 – le plan de développement des bâtiments scolaires pour la législature : trois bassins ont été identifiés : 1- Grandson, 2 – centre-est avec Champagne et les communes alentours, 3- l'ouest avec Montagny, Vugelles, Orges, Giez et Valeyres.

Sur la base d'études démographiques, les besoins scolaires ont été clarifiés parallèlement avec la nouvelle réglementation concernant les nouvelles constructions scolaires. Celles-ci ne peuvent plus que se faire sur des cycles entiers : c'est-à-dire des bâtiments comportant les niveaux scolaires de 1-4 P, de 5-8 P et de 1-8 P. Le projet de Champagne couvre les cycles de 1-8 et de 5-8 P. La question posée, est de savoir ce qu'il en est du projet de Montagny qui

semble avoir été abandonné dans le programme de cette législature ? - *M. Pierre-Alain Lunardi* répond que cela fait en effet une quinzaine d'années que nous parlons d'un nouveau bâtiment scolaire à Montagny ! Différents lieux ont été évoqués au fil des années. La Municipalité est intervenue plusieurs fois auprès du comité de direction de l'ASIGE afin de connaître leurs intentions quant à un futur bâtiment scolaire, et à ce jour nous n'avons toujours pas obtenu de réponse !

Nous sommes toujours à disposition de l'ASIGE et dans l'attente de savoir ce qu'ils souhaitent faire. Les questions pour définir qui sera le maître d'ouvrage ainsi que le modèle de financement, seront naturellement à évoquer !

La discussion se poursuit encore sur les capacités de financement et sur la réelle motivation pour un bâtiment scolaire à Montagny !

- *M. Jean-Claude Deriaz* aimerait savoir ce qu'il en est par rapport aux statuts du SDIS que nous avons acceptés lors du conseil du 28 juin 2021, et si toutes les communes en avaient fait autant : - *M. Pierre-Alain Lunardi* lui répond que sur les 40 communes concernées, 6 d'entre elles ont refusé ces statuts ! La situation retourne donc à son point de départ !
- *Mme Corinne Baltar* se fait la porte-parole de *M. Jean-Marc Layaz* absent ce soir en nous lisant une demande de sa part, suite aux démarches qu'il a entreprises et les réponses qu'il a obtenues de la part du directeur de Jumbo, en lien à sa proposition d'éteindre l'éclairage public ainsi que les enseignes lumineuses de Chamard une partie de la nuit. Le municipal *M. Jean-François Ballif* répond que la Municipalité a déjà entamé les démarches pour définir la stratégie par rapport à la problématique de l'éclairage public. Pour établir celle-ci, il nous faudra l'aide d'experts dans ce domaine, afin d'élaborer un règlement qui tiendra compte des priorités à établir ainsi que de de la sécurité. Des informations ou une présentation sur la stratégie proposée, seront certainement communiquées ou organisée d'ici la fin du 1er trimestre 2022.
- *Mme Elisa Mira* aimerait des détails quant aux différentes étapes de la rénovation et de l'amélioration de la place de jeux : *Mme Erica Sjöqvist Müller* informe que la Municipalité se réunira en janvier pour proposer concrètement ce qu'il sera envisageable de réaliser. Cette proposition sera ensuite mise en discussion avec la commission qui avait déjà travaillé sur ce projet, afin d'évaluer s'il correspond bien à une demande. Les travaux de rénovation quant à eux, pourront démarrer dès que la météo le permettra.
- Suite à une question de *Mme Orlita Lefebvre* par rapport à tous les projets envisagés, le syndic *M. Frédéric Rohner* promet que des mots seront mis, sur les chiffres du programme de législature !

La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 21h20 en présentant ses meilleurs vœux pour de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président

La Secrétaire



Jean-Marc Cochet



Anne-Marie Forchelet